

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-49

## ARRETE DU MAIRE

### DESIGNATION DES MEMBRES NOMMES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### 5.3 – Désignation de représentants

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les articles L. 123 - 6 et R. 123 - 8 à R. 123 - 15 du code de l'action sociale et des familles, relatifs à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'information réalisée par voie d'affichage en mairie et sur le site internet de la Ville à compter du 21 mars 2026,

Vu la proposition de l'union départementale des associations familiales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 fixant la composition du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la nécessité de désigner les 8 membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

### **ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont désignés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en tant que :

- Représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Jessica VANGHELUWE, Bruno GRONDOWSKI, René MARTEL,
- Représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales : Françoise PAILLARD,
- Représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département : Elisabeth PRZYBYLA,
- Représentant des associations de personnes handicapées du département : Jean-Marie FOURNIER,
- Représentants de la société civile : Marie-Madeleine DUBOIS, Marie-Christine DUVAL.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié au Centre Communal d'Action Sociale,
- Notifié aux intéressés,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 20 AVR. 2026  
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 AVR. 2026